



# Elevage



Photo: Poirre - 1<sup>er</sup> édition : 06/09



Conseil aux entreprises :  
Stratégie



Conseil aux entreprises :  
Technico-économique



Gestion administrative  
et de l'information



Aménagement  
du territoire  
et développement local



Animations :  
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement



Bâtiment



Gestion du bois  
et de la haie



Cultures & Fourrages  
et produits cidricoles



## Contrôle Certitraite

Un contrôle à la mise en service pour garantir la conformité de conception et de montage de l'installation de traite neuve, d'occasion ou rénovée.



### Les atouts clés

- Garantir que l'installation de traite a été montée et fonctionne conformément aux principales normes NF ISO concernant le matériel de traite.
- Contrôler complètement la nouvelle installation de traite.



### Ce que nous vous proposons

- Le contrôle CERTITRAITE® sur proposition de l'installateur à l'éleveur.
- La réalisation de ce contrôle en présence de l'installateur.
- Un contrôle CERTITRAITE® c'est :
  - ➔ Un contrôle du nettoyage.
  - ➔ Un contrôle des réglages de l'installation (niveau de vide, débits et réserve, pulsation).
  - ➔ Une mesure des fuites sur les systèmes de vide et de lait,
  - ➔ Le contrôle des faisceaux trayeurs (fuites, admissions d'air, débit d'air),
  - ➔ La vérification du montage de l'installation de traite et de ses composants essentiels.
  - ➔ Le calcul de la capacité du lactoduc et du débit maximal de lait pendant la traite.
  - ➔ Le bilan du contrôle et les motifs de non-conformité éventuels.

## Public

- Les producteurs de lait ayant mis en service une nouvelle installation de traite.

## Les +

- CERTITRAITE est réalisé par un agent indépendant de l'installateur.
- Le contrôle CERTITRAITE est mis en œuvre selon protocole national établi par le COFIT (Comité Français Interprofessionnel pour les Techniques de production du lait).

## A savoir

- Le contrôle des déposes automatiques peut être réalisé en complément de CERTITRAITE.
- Les rénovations d'installations sont concernées si leur coût est supérieur à 6 000 € HT.
- Une partie de la prestation bénéficie d'une aide du CIRLait.



### Résultats

- Fiche de contrôle CERTITRAITE remise à l'éleveur faisant état de :
  - ➔ La vérification du nettoyage de l'installation.
  - ➔ Des mesures effectuées.
  - ➔ Du bon montage de l'installation.
- Certificat CERTITRAITE.
- Pannonceau CERTITRAITE à fixer dans la laiterie ou près de l'installation de traite.

**Chambre d'Agriculture de la Manche**  
Maison de l'Agriculture  
Avenue de Paris - 50000 SAINT-LÔ Cedex  
Nord Manche : Tél. 02 33 95 46 00  
cotentin@manche.chambagri.fr  
Centre Manche : Tél. 02 33 19 02 60  
bocage@manche.chambagri.fr  
Sud Manche : Tél. 02 33 79 41 70  
baie@manche.chambagri.fr  
www.manche.chambagri.fr

